



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 03 décembre 2025

Date d'affichage/publication : le 03 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres présents : 30

Absent : 0

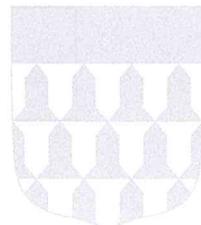
Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Manuella DE FREITAS, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Amaury METGY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Politique de la Ville

Contrat urbain de cohésion sociale (8.5)

CONTRAT UNIQUE – POLITIQUE DE LA VILLE**PROGRAMMATION 2026**

Considérant que le nouveau contrat de ville et des solidarités, adopté en Conseil métropolitain le 19 avril 2024 pour une durée de 6 ans. Ce nouveau contrat vise à améliorer la lisibilité et la cohérence des actions entreprises, tout en se dotant d'un projet de territoire fort au bénéfice des habitants les plus fragiles.

Les engagements retenus en politique de la Ville pour Lys-lez-Lannoy sont les suivants :

- Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes.
- Œuvrer pour le vivre ensemble en renforçant la solidarité en direction des publics les plus démunis et isolés, tout en promouvant le vivre ensemble.
- Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention.

Afin de répondre aux besoins des habitants en géographie prioritaire, il est proposé la programmation des actions suivantes Intercommunales et communales pour l'année 2026 :

Structures	Actions Intercommunales	Territoire des actions
Centre Social 3 Villes	Devenir et être parent	Quartiers Prioritaires Hem Roubaix Lys-lez-Lannoy
Centre Social 3 Villes	Au cœur de nos quartiers	Quartiers Prioritaires Hem Roubaix Lys-lez-Lannoy
Centre Social 3 Villes	Vivre et vieillir en bonne santé dans les quartiers	Quartiers Prioritaires Hem Lys-lez-Lannoy
Centre Social 3 Villes	Des jeunes qui osent, des jeunes qui proposent	Quartiers Prioritaires Hem Roubaix Lys-lez-Lannoy
Centre Social 3 Villes	Eco-logis	Quartiers Prioritaires Hem Roubaix Lys-lez-Lannoy
Horizon 9 – Club de Prévention	Education Jeunesse - La scolarité, la formation, l'orientation (prévention et lutte contre le décrochage, stages, mentorat)	Quartiers Prioritaires Hem Roubaix Lys-lez-Lannoy
SIAVIC	Accès au Droit	Métropole Lilloise
SIAVIC	Aide aux victimes	Métropole Lilloise

Syndicat Pêcheurs de Roubaix Tourcoing	La nature de tous les possibles : sport, éducation, actions concrètes pour la transition écologique	Quartiers Prioritaires Lys-lez-Lannoy, Hem, Roubaix, Wattrelos, Tourcoing
--	---	---

Structures	Actions communales	Territoire des actions
Ville de Lys-lez-Lannoy	Parentalité : Atelier parents / enfants	Lys-lez-Lannoy
Ville de Lys-lez-Lannoy	Festiv'été	Lys-lez-Lannoy

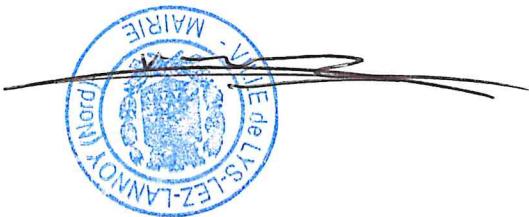
Après examen en commission « Travaux – Sécurité – Développement durable – Politique de la Ville », il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- acter la programmation contrat de ville et des solidarités 2026 telle que présentée,
- autoriser monsieur le Maire à signer tout acte résultant de cette programmation,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Amaury METGY

